

Le projet mutualiste un fil conducteur pour les actions des élus

Grâce au dynamisme de son échelon local, la MSA apporte sur les territoires, des réponses aux besoins des assurés agricoles, mais aussi de l'ensemble de la population rurale. Pour donner une meilleure visibilité à l'ensemble des actions menées, les fondations d'un plan d'action mutualiste ont été posées lors des réunions de l'hiver 2017. Aujourd'hui entièrement construit, le plan se décline autour de quatre axes majeurs, dont l'objectif est de répondre aux divers besoins précédemment répertoriés par les délégués.

Promotion de la santé

Des actions sur la nutrition

Ce nouveau programme a été proposé à une centaine d'enfants de deux écoles finistériennes. Pour compléter l'intervention des animateurs et infirmières de la MSA, un livret de recettes faciles, basées sur la consommation de produits locaux a été spécialement conçu et diffusé à tous les jeunes participants.



Pour amener les ressortissants agricoles à adopter de nouveaux réflexes, plus bénéfiques pour leur santé, les élus MSA ont choisi de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation qui visent à :

- ▶ prévenir les maladies chroniques,
- ▶ prévenir le suicide,
- ▶ mettre l'accent sur les conduites à risques,
- ▶ bien vieillir.

8 conférences
"Être heureux se cultive"
630 participants

Prévention des risques professionnels

Les délégués MSA participent aussi à la constitution de groupes d'exploitants, d'employeurs ou de salariés autour des risques liés à l'exercice de l'activité professionnelle :

- ▶ la qualité de vie au travail (mise en place d'actions de sensibilisation aux risques psychosociaux, contre le mal-être au travail),
- ▶ les risques chimiques (en direction des salariés comme des exploitants),
- ▶ le risque animal (contention, zoonose...)
- ▶ l'utilisation des machines (tronçonneuses, télescopiques...)
- ▶ les chutes de hauteur,
- ▶ les gestes qui sauvent.

Les actions proposées sont directement liées aux besoins recensés sur les territoires.

Développement social local

Qu'il s'agisse de chartes territoriales de solidarité avec les aînés, de chartes avec les familles, ou de contrats locaux de santé, la MSA, avec ses délégués, est présente en milieu rural pour impulser une dynamique sur un territoire, selon les besoins spécifiques de celui-ci. Pour chacun de ces projets, mené avec des partenaires, il s'agit d'améliorer les conditions de vie de la population rurale.

Relation de services

Véritables relais de la politique d'accueil de la MSA d'Armorique, les délégués informent et expliquent comment est organisée la relation entre la MSA et ses assurés, sur les territoires comme dans les entreprises :

- ▶ les différents types d'accueil et moyens de contact de la MSA,
- ▶ les démarches et rendez-vous qu'elle propose aux entreprises comme aux assurés.



Les nouveautés 2018

Santé

▶ **La reprise à temps partiel thérapeutique pour les non salariés agricoles**
A compter de 2018, les non salariés agricoles peuvent, comme les salariés et les travailleurs indépendants, bénéficier du versement d'indemnités journalières pour la reprise d'une activité à temps partiel thérapeutique après un arrêt maladie ou pour la reprise d'un travail léger après un accident du travail. Le temps partiel thérapeutique doit être prescrit par le médecin traitant et est soumis à l'accord préalable du médecin conseil de la MSA. En 2018 le montant de l'indemnité journalière est de 21,11 euros par jour.

Famille

Les mesures 2018 concernant la réforme des aides aux logements

▶ **La suppression de l'allocation logement pour l'accession à la propriété**
Cette mesure concerne les demandes pour l'accession ou la location accession, déposées pour les prêts contractés et signés à partir du 1^{er} janvier 2018. Une exception, les logements anciens continuent d'en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2019, à condition que le bien immobilier soit situé en dehors des zones tendues, ce qui est le cas des départements des Côtes d'Armor et du Finistère.

▶ **La réduction de loyer solidarité (RLS) pour l'APL**
C'est la baisse des loyers et des dépenses publiques de façon conjointe à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les ménages, locataires du parc social, dont le revenu est inférieur à un certain niveau de ressources. Leur loyer est minoré et en contrepartie l'APL l'est aussi dans une proportion moindre. Cette réduction correspond à un forfait calculé selon la composition du foyer et la zone géographique.

Retraite

▶ **Augmentation ASPA**
La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit la revalorisation de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées. L'ASPA sera augmentée de 30 euros en 2018 et de 35 euros les années suivantes pour atteindre 903 euros en 2020 pour une personne seule.

Par ailleurs la date de revalorisation de l'ASPA est avancée du 1^{er} avril au 1^{er} janvier à partir de 2019.

Cotisations

▶ **Réduction du taux de la cotisation AMEXA**
Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux de la cotisation AMEXA varie entre 1,50% et 6,50% pour les revenus professionnels inférieurs à 43 705 € pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal. Le taux unique de 3,04%, en vigueur depuis 2016, est supprimé.

▶ **Le Nouveau TESA**
Il permet aux employeurs agricoles de simplifier les démarches et déclarations liées à l'emploi de leurs salariés en CDD ou en CDI. Ce nouveau service intègre les données nécessaires à la MSA pour produire une Déclaration sociale nominative (DSN). Les données sont directement transmises par la MSA aux organismes sociaux concernés (Pôle emploi, caisse de retraite complémentaire...). Pour utiliser le Nouveau TESA, l'employeur doit obligatoirement adhérer au dispositif, même s'il a déjà eu recours au TESA. Plus d'infos : <https://nouveau-tesa.msa.fr>

▶ **L'évolution des prélèvements sociaux**
La loi prévoit une augmentation de la Contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 point sur les revenus. Seuls les prélèvements sur les allocations chômage ainsi que les indemnités journalières ne sont pas concernés. Les retraités dont le revenu fiscal de référence ouvre droit à une exonération ou à un taux réduit de CSG (3,8%) ne sont pas impactés par cette nouvelle mesure.

▶ **Préparation du prélèvement à la source**
Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est prévu à compter du 1^{er} janvier 2019. La mesure vise à alléger et à sécuriser les modalités et les règles de gestion. La MSA est mobilisée dans le cadre du déploiement du projet par la Direction Générale des Finances Publiques.

Conception : MSA d'Armorique - 05/2018.
12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc cedex. Tél. 02 98 85 79 79
Crédits photos : MSA d'Armorique, CCMSA service images, Fotolia, Phovoir.



La MSA d'Armorique 2017

Accompagner les salariés et les exploitants agricoles

▶ La MSA aux côtés de ses adhérents et de leur famille

▶ Le guichet unique engagé sur le front des réformes sociales

▶ Des actions adaptées à la population agricole et rurale

▶ Le projet mutualiste : un fil conducteur pour les actions des élus

▶ Les nouveautés pour 2018



L'essentiel & plus encore

www.msa-armorique.fr

Edito

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Administration de la MSA d'Armorique, dans un contexte de crise persistante, a recentré sa politique sur l'accompagnement des actifs et des familles.

Les actions en direction des plus âgés restent fortes. Dans le cadre d'une politique concertée et déployée à travers CAP Retraite Bretagne, associant tous les régimes de retraite pour mettre en commun leurs moyens, la MSA œuvre en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées.

Tous ces dispositifs portés par les élus MSA, contribuent à l'animation et à la (re)vitalisation du milieu rural. Guichet unique et actions sur les territoires sont les enjeux majeurs pour la MSA d'aujourd'hui et plus encore de demain.

Les réformes de la protection sociale peuvent s'appuyer sur une MSA forte, présente sur les territoires, proche et à l'écoute de ses adhérents.

Les mutualisations en cours de nos activités avec la MSA Portes de Bretagne consolident la MSA et la confortent dans ses ambitions au profit des populations agricoles et rurales.

Bernard Simon,
Président du Conseil d'administration

Un accueil pensé pour tous

Soucieuse d'être accessible, facilement, pour tous ses assurés, la MSA d'Armorique s'est dotée de moyens de contacts variés.

Les démarches les plus simples et les plus courantes peuvent être réalisées de chez soi, sur www.msa-armorique.fr, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ou depuis une des 23 MSAP* disséminées sur tout le territoire.

Les dossiers complexes, nécessitant une rencontre avec un agent d'accueil sont gérés, sur rendez-vous, dans un de ses 13 points d'accueil.

Les questions simples et rapides, l'avancée d'un dossier, peuvent aisément trouver une réponse lors d'un échange téléphonique, en utilisant le service en ligne "Mes messages, Mes réponses" de son espace privé ou en accueil libre à Landerneau et Saint-Brieuc.

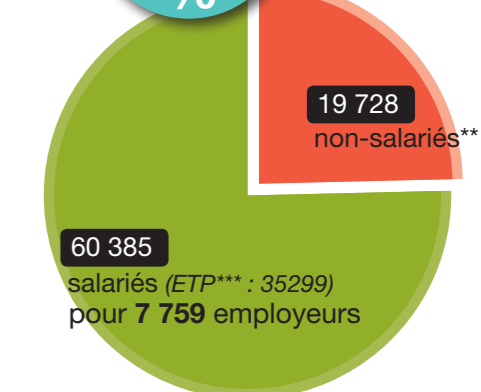
*Maison de services au public.

CHIFFRES CLÉS de la population en 2017

16 %

de la population totale des Côtes d'Armor et du Finistère sont des ressortissants MSA soit 238 167 personnes.

33,6 % sont des actifs



** Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux.

Le groupe MSA d'Armorique en 2017

MSA d'Armorique

618 CDI au 31/12/2017

29 embauches CDI

35 départs CDI

MSA Services

5 associations

33 salariés ETP***

***Equivalent temps plein.

La MSA aux côtés de ses adhérents et de leur famille

Depuis plusieurs années, face aux crises agricoles qui se succèdent, la MSA met en place des plans d'urgence pour soutenir ses ressortissants notamment par des prises en charge de cotisations ou des échéanciers de paiement. Elle se mobilise aussi en mettant en œuvre d'autres moyens d'intervention pour aider ses adhérents.

Soutenir et accompagner

Grâce à l'atout de son guichet unique, la MSA met en œuvre des rendez-vous prestations pour permettre aux exploitants et aux salariés d'accéder à leurs droits sociaux, d'engager une démarche de soins ou encore d'améliorer leurs conditions de logement. Les situations de crises peuvent entraîner des conséquences psychologiques fortes.

Ainsi, pour leur permettre de sortir de cette situation délicate, la MSA d'Armorique soutient et accompagne ses ressortissants à travers différents dispositifs d'aides :

► **L'aide aux actifs en difficulté** pour permettre aux familles de préserver leurs conditions de vie (habitat, scolarité, vie sociale...).

► **L'aide au répit** pour les exploitants en situation de burn-out ou d'épuisement professionnel.

Le Conseil d'administration de la MSA a souhaité reconduire ces 2 dispositifs en 2018 sur ses fonds propres d'ASS à hauteur de 250 000 euros répartis entre exploitants et salariés.

AIDE AUX ACTIFS EN DIFFICULTÉ
Près de
120 000 €
versés en **2017**
56% pour les salariés,
44% pour les non-salariés

AIDE AU RÉPIT
Plus de
230 000 €
versés en **2017**
pour aider 150 personnes

RÉSEAU DE SENTINELLES
76 Bénévoles
formés au repérage de la crise suicidaire et accompagnés par la MSA

cellules de veille sociale pilotées par les Chambres d'agriculture où la MSA est un acteur essentiel.

Conseiller et bâtir un nouveau projet

► La MSA d'Armorique se mobilise avec ses élus pour préserver la santé et améliorer les conditions de travail des exploitants à travers des réunions d'échange "Et si on parlait du travail" pour les accompagner à réduire le stress au travail et prévenir les risques psychosociaux.

► Afin de permettre aux exploitants et leurs conjoints de faire le point sur leur avenir professionnel, des sessions "continuer ou se reconverter" sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Expérimentation

Sur le département du Finistère, la MSA, la Chambre d'agriculture, le Département et l'Etat ont imaginé un contrat de sécurisation professionnel pour les agriculteurs volontaires qui cessent leur activité pour devenir demandeur d'emploi. Un cabinet aidera ces agriculteurs à bâtir un nouveau projet. Pendant une année, ils percevront une allocation mensuelle composée d'une aide de l'Etat et d'un complément éventuel de RSA pour un montant maximum de 1000 €. La MSA est en charge de ce versement.

Le guichet unique engagé sur le front des réformes sociales

La MSA est chargée de la gestion de l'ensemble des branches obligatoires de protection sociale agricole. En outre, elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels et mène des actions à caractère sanitaire et social en complément du versement des prestations légales. En tant que guichet unique, la MSA est concernée par toutes les réformes sociales.

La protection sociale : les nouvelles mesures de 2017

► Tiers payant généralisé

L'obligation, pour les professionnels de santé exerçant en ville, d'accorder le tiers payant généralisé pour l'ensemble des bénéficiaires de l'assurance maladie est supprimée. Cette obligation reste en vigueur pour les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) et les femmes enceintes.

► Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

Après une hospitalisation de courte durée, les retraités MSA peuvent demander à bénéficier de l'ARDH afin de faciliter leur retour à leur domicile. Le portage de repas, la consultation d'un ergothérapeute, la téléassistance ou encore l'achat de petit matériel médical peuvent être pris en charge, par la MSA, pour une durée de 3 mois et sous certaines conditions.

► Mise en place de la LURA

Le premier juillet 2017 a démarré la liquidation unique des régimes alignés (LURA). 52 % des demandes de retraite de salariés ont été calculées et payées selon ce nouveau dispositif. Pour gérer ces dossiers les organismes de retraite doivent échanger des données carrières "certifiées" concernant les périodes d'activités validées dans chaque régime.

► Le parcours client : "je prépare et je demande ma retraite"

Depuis 2015 la MSA d'Armorique a mis en place un parcours client "Je prépare et je demande ma retraite" qui est un engagement sur la date du premier paiement de la retraite personnelle. Au 1^{er} juillet 2017, la garantie réglementaire de versement est entrée en vigueur mais ne concerne que les salariés : la MSA s'engage à payer la retraite au plus tard le mois suivant sa date d'effet à condition que le dossier soit déposé complet 4 mois avant cette date d'effet. Dans ce contexte, nous avons ajusté notre action "parcours client" aux populations non concernées par la garantie réglementaire de paiement et notamment les non salariés agricole.

Cette action a pour but d'améliorer la qualité du service attendu par nos clients mais aussi d'apporter des gains de performance pour les services de la MSA. Pour la deuxième année consécutive, nous constatons que les deux objectifs sont atteints.

► La réforme des minima sociaux

La mise en place des réformes concernant les minima sociaux s'est poursuivie en 2017 ; réexamen trimestriel du RSA sauf cas particulier, allongement de la durée maximale d'attribution de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)... ainsi que le déploiement de la dématérialisation des formalités pour la prime d'activité garantissant la qualité du service rendu aux bénéficiaires. La MSA d'Armorique a atteint en décembre 2017 un taux de dématérialisation de plus de 77 % pour les demandes déposées pour la prime d'activité.

► Santé sécurité au travail

Les chutes de hauteur représentent la 3^{ème} cause d'accident mortel dans le secteur agricole. De nombreuses situations sont recensées : la montée et la descente d'engins agricoles (1/4 des accidents de chutes au travail chez les exploitants), le travail sur les toitures des bâtiments, le travail sur les plates-formes... La MSA met en place des journées de sensibilisation et de formation à la prévention des chutes de hauteur.

► Cotisations

Le Micro-bénéfice agricole (Micro-BA) se substitue au régime du bénéfice agricole forfaitaire pour les nouveaux installés, les chefs d'exploitations ou les cotisants de solidarité. Il s'applique de plein droit si la moyenne des recettes des 3 dernières années (2016 à 2018) n'excède pas 82 200 €. Il est prévu, pour les adhérents concernés par une augmentation significative des cotisations sociales dues au titre de 2017, un fonds d'accompagnement financier.

Le déploiement de la Déclaration sociale nominative (DSN) s'est poursuivi en 2017 avec le passage d'un appel chiffré des cotisations à un système déclaratif ainsi que le paiement mensuel des cotisations.

► La baisse des aides au logement

Une diminution de toutes les aides au logement de 5 euros est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2017.

Chiffres clés de l'activité en 2017

Montant global des prestations versées

973,5 millions d'euros

Montant global des cotisations et contributions encaissées

606,7 millions d'euros

Des actions adaptées à la population agricole et rurale

Acteur de proximité, la MSA initie ou s'implique dans les actions menées sur les territoires ruraux afin d'améliorer la qualité de vie de ses ressortissants et impulser des dynamiques locales.

► Le cap des 350 ateliers pour "Bien Vieillir" en Bretagne est atteint

L'association inter-régime Cap Retraite Bretagne coordonne les actions de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des retraités fragilisés sur le territoire breton. Elle a retenu dans son plan régional d'actions, 8 thématiques pour promouvoir le Bien Vieillir : **Bienvenue à la retraite, Bien vivre sa retraite, la stimulation de la mémoire, la mobilité, l'équilibre et la prévention des chutes, la nutrition, l'adaptation de l'habitat et le soutien aux aidants.**

Des ateliers, forums, conférences ou réunions publiques sont proposés aux personnes de plus de 60 ans vivant en Bretagne. Ainsi en 2017, plus de 4 000 retraités ont participé à l'un des 350 ateliers organisés sur les quatre départements.

600 000 €

C'est le montant consacré aux actions inter-régimes bretonnes pour le "Bien Vieillir" en 2017.

► Armorique Expertise œuvre pour le maintien à domicile

Armor Expertise est une structure associative de l'offre de services MSA Services Armorique. Ses missions s'inscrivent dans le prolongement du service public de protection sociale de la MSA d'Armorique.

Armor Expertise réalise l'évaluation des besoins des personnes âgées dans le cadre de l'aide au maintien à domicile des caisses de retraite. Cette évaluation, réalisée au domicile des personnes par l'équipe de travailleurs sociaux sur l'ensemble de la région Bretagne, prend en compte les besoins des personnes de manière globale et multidimensionnelle. A partir des évaluations effectuées en 2015, Armor Expertise a conduit une étude statistique sur l'ensemble de la population accompagnée visant à créer un observatoire des fragilités.

En 2017

Armor Expertise a réalisé plus de

5000

évaluations des besoins sanitaires et sociaux des personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile.

► Des démarches coopératives au profit des familles et des aînés

L'accroissement des inégalités territoriales d'accès aux services par les familles ou les personnes âgées a amené la MSA, acteur clé des territoires ruraux, à élaborer des Chartes territoriales.

À destination des familles ou des aînés, la charte permet aux acteurs du territoire de disposer d'une analyse partagée du cadre de vie des habitants sur un territoire et d'impulser une réflexion collective sur les services et les actions locales à mener.

Les objectifs de cette démarche innovante sont nombreux : développer l'accès aux services, créer du lien social, construire des réseaux d'entraide, faciliter le quotidien des familles et des personnes âgées, améliorer le cadre de vie des habitants...

L'action pour la santé des mahorais se poursuit

Pour la deuxième année consécutive, la MSA d'Armorique a organisé en fin d'année 2017, les "Rendez-vous santé" à destination de ses assurés agricoles de Mayotte. Près de 350 personnes âgées de 25 à 74 ans habitant le nord et l'ouest de l'île ont bénéficié d'un bilan de santé personnalisé et gratuit. Une occasion pour certains habitants de rencontrer pour la première fois un médecin, un dentiste ou un podologue. Une dernière édition prévue en 2018 sur les communes qui n'ont pas encore été couvertes, permettra de réaliser une photographie de l'état de santé de la population agricole mahoraise et de mettre en place des actions de prévention santé adaptées.



Faire face aux crises agricoles avec la MSA

Pass'AGRI

Avec le guide en ligne Pass'AGRI, la MSA propose des dispositifs d'accompagnement pour faire face aux crises agricoles : aides financières, accès aux prestations sociales, actions de prévention et soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

PRÉVENTION SANTÉ Les instants santé MSA : pour devenir acteur de sa santé

Soucieuse de préserver la santé de ses assurés agricoles qui en ont le plus besoin, la MSA les invite à participer à un bilan de santé personnalisé et gratuit afin qu'ils restent attentifs à leur capital santé.

Réalisés par des professionnels de santé, les Instants santé permettent, en deux étapes, d'évaluer l'état de santé général de l'assuré et d'identifier des facteurs de risque liés aux habitudes de vie et à l'activité professionnelle :

► **un premier rendez-vous organisé près du domicile de l'assuré avec une infirmière** permet de réaliser une étude personnalisée de sa situation : questionnaire médical, examens biologiques, prise de mesures, conseils sur le sommeil, l'alimentation, la consommation d'alcool ou de tabac et présentation des actions de prévention pour arrêter de fumer ou obtenir des conseils nutrition par exemple.

► **une consultation avec un médecin généraliste de son choix** qui pourra lui prescrire, si nécessaire, des examens complémentaires et l'orienter vers des actions de prévention, de soins ou vers un autre professionnel de santé.